

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 512 Voeu relatif à la mise à disposition de logements pour le personnel de l'AP-HP dans le cadre du conventionnement du groupe Wattignies

Le Conseil de Paris,

Considérant que la délibération 2019 DLH 373 vise à réaliser le conventionnement de 2 155 logements du patrimoine de Paris Habitat situés dans différents arrondissements de la capitale ;

Considérant que, dans le 12^e arrondissement, ce conventionnement concerne le groupe Wattignies, situé au 48 rue de Wattignies, 44 rue des Meuniers, la programmation prévisionnelle des programmes de logements étant la suivante : 34 PLAI, 46 PLUS et 34 PLS, pour un total de 114 nouveaux logements sociaux ;

Considérant la convention-cadre 2017-2019 conclue entre la Ville de Paris et l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, prévoyant que 500 logements du parc social de Paris soient prioritairement réservés aux agents de l'AP-HP ;

Considérant le souhait de la Mairie du 12^e d'orienter ce projet de conventionnement pour favoriser l'accession au logement social des personnels de l'AP-HP, nombreux au sein de l'arrondissement, afin de leur permettre de pouvoir résider à proximité de leur lieu de travail et de les placer dans les meilleures conditions pour leur permettre d'assurer la conduite de leurs missions de services publics.

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Emet le vœu que :

S'agissant du groupe Wattignies (12^e), les logements seront prioritairement réservés aux personnels de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.